

Direction Commande publique

**OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHÉ ' TRAVAUX DE
CRÉATION D'UN NOUVEL ÉTAGE ET DE MISE EN CONFORMITÉ DU PARKING
DE LA VALETTE ' N°201914 LOT 7 PLOMBERIE SANITAIRES**

La Maire de la Commune d'Annonay,

Vu les articles L.2123-1 et R2123-1 1° du code de la commande publique,

Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu la décision n°DM-2019-136 du 26 juin 2019 relative à l'attribution du marché,

Considérant que la commune d'Annonay souhaite ajouter une prestation,

DECIDE

Article 1

La conclusion d'un avenant n°1 au marché désigné en objet avec la société EURR'ELEC sise 223 route de Montoisson Les Gamones 26400 EURRE pour un montant en plus-value de 5 323.80 € HT, soit 6 388.56 € TTC.
Le nouveau montant du marché est donc : 34 535.88 € T.T.C.

Article 2

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée aux sociétés désignées ci-dessus.

Article 3

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

Article 4

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous-Préfecture de Tournon le /2020 et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

27 MAI 2020

Fait à Annonay, le 26 mai 2020

La Maire

Antoinette SCHERER

